

LACANAU, le 29/03/2024

✉ HÔTEL DE VILLE
Avenue de la Libération
33680 Lacanau

☎ 05.56.03.83.03.
☎ 05.56.03.59.90.

✉ info@lacanau.fr
🌐 www.lacanau.fr

Monsieur MOTTET Pierre
8 Avenue Isidore Gérard – B 1160

AUDERGHEM - BELGIQUE

Direction de l'Aménagement et du Développement du Territoire
Service Urbanisme

☎ 05.56.03.83.03.

✉ urbanisme@lacanau.fr

Objet : DP 033 214 24 S 0066
P.J. : un exemplaire de l'arrêté

Monsieur,

Je vous transmets ci-joint un arrêté du 29 mars 2024, vous autorisant la déclaration préalable pour la création d'une extension au droit de votre habitation située au 16 Chemin des Résiniers à LACANAU (33680).

Je vous informe que cette autorisation n'est définitive qu'en l'absence de recours. Ce délai est de deux mois à compter de l'affichage sur le terrain de la décision (article R*600-2 du Code de l'Urbanisme).

Par ailleurs, la décision de non-opposition à une déclaration préalable, le permis de construire ou d'aménager ou de démolir, tacite ou explicite, peut également faire l'objet d'un retrait par l'autorité compétente dans un délai de trois mois suivant la date de la décision (article L424-5 du Code de l'Urbanisme). Je vous invite donc vivement à attendre l'extinction de ces délais avant de commencer vos travaux.

Pour information, toute occupation du domaine public est soumise à autorisation (voir note jointe).

Par ailleurs, l'arrêté municipal du 21 juin 2017 précise que les travaux de construction de bâtiments sont interdits du 15 juillet au 31 août dans les secteurs de la commune classés en zone U et 1 AU du Plan Local d'Urbanisme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Monsieur Laurent PEYRONDET



Commune de LACANAU

Hôtel de Ville
 31, Avenue de la Libération
 33680 LACANAU
 Tel : 05.56.03.83.03
 Affaire suivie par : Laurence PETIT
 Courriel : urbanisme@lacanau.fr

AR 2024 – 0387

DESTINATAIRE

Monsieur MOTTET Pierre
 8 Avenue Isidore Gerard – B 1160

AUDERGHEM - BELGIQUE

DP03321424S0066

Déposée le 23/02/2024

Par :	Monsieur MOTTET Pierre
Demeurant à :	8 Avenue Isidore Gérard B1160 AUDERGHEM - BELGIQUE
Pour :	Extension maison individuelle de plain-pied
Surface de plancher créée :	20 m²
Destination :	Habitation
Sur un terrain sis à :	16 Chemin des résiniers - Marina de Talaris 33680 LACANAU
Cadastré :	CH-0001
Superficie :	117000 m²

DECISION DE NON OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE
Au nom de la commune par le Maire

Vu la déclaration préalable susvisée,
 Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.425-30,
 Vu le Plan de Prévention du Risque Littoral d'Erosion dunaire et de recul du trait de côte approuvé par arrêté préfectoral en date du 31/12/2001,
 Vu le Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt approuvé par arrêté préfectoral en date du 19/10/2009,
 Vu le Schéma de Cohérence Territoriale des Lacs Médocains approuvé en date du 06/04/2012,
 Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 11/05/2017, et révisé en date du 26/06/2019, et notamment le règlement graphique,
 Vu l'arrêté préfectoral en date du 21/02/2019 portant sur la création de Secteurs d'Information sur les Sols,
 Vu l'avis réputé favorable de Madame l'Architecte des Bâtiments de France,
 Vu le règlement de la zone **UDn**,

Considérant que le projet consiste en la création d'une extension de 20 m² de surface de plancher sur terrasse couverte existante sans création d'emprise au sol supplémentaire ;

Considérant que les matériaux utilisés seront conformes à ceux déjà existants (bardage bois marron et menuiseries laquées blanches) ;

DECIDE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition sous réserve du droit des tiers.

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis et affiché en mairie le 23/02/2024.

Fait à LACANAU,
 Le 29/03/2024

Le Maire,

Monsieur Laurent PEYRONDET

